

Plan d'action de PROGREEN pour la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels (des membres de la communauté) et au harcèlement sexuel (parmi les travailleurs du projet) : **risque modéré d'EAS/HS**

Échéance	Action pour faire face aux risques d'EAS/HS	Responsable de l'action	Mise à jour du projet/Commentaires	Remarques	Gestion continue des risques et délai	Budget estimé
Avant le début des activités du projet	Les évaluations sociales du projet doivent inclure l'évaluation des risques EAS/HS sous-jacents et de la situation sociale, en utilisant l'outil d'évaluation des risques EAS/HS pour fournir des conseils et respecter les considérations de sécurité et éthiques liées à la collecte de données EAS/HS. Aucune donnée de prévalence ou donnée de référence ne doit être collectée dans le cadre des évaluations des risques.	ANDZOA pour les évaluations sociales et les PGES. Contractants pour les C-PGES. • Banque mondiale pour l'évaluation initiale des risques d'EAS/HS.	<ul style="list-style-type: none"> • PGES du projet . • Accorder une attention particulière à l'évaluation des risques EAS/HS lors de l'élaboration d'EIES/PGES spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure une section sur l'évaluation des risques d'EAS/SH dans les rapports d'études spécifiques (EIES/PGES). 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant le début des activités du projet liées au risque. • Examen continu lors des missions d'appui à la mise en œuvre. • Mettre à jour les PGES du projet et les PGES des contractants (C-PGES) si la situation de risque change. 	Inclus dans le budget alloué à la préparation des EIES/PGES spécifiques (Composante 3)
	Cartographier les acteurs de la prévention et de la réponse aux EAS/HS dans les communautés voisines du projet. Cela devrait intégrer une évaluation des capacités des prestataires de services à fournir des services de qualité centrés sur les survivantes, notamment Gestion des cas EAS/HS, agissant en tant que défenseur des survivantes, fournissant des services de référence pour établir un lien avec d'autres services non fournis par l'organisation elle-même .	• ANDZOA	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des structures locales potentielles pour la prise en charge des cas de violences basées sur le genre (VBG) et élaboration d'un protocole de référencement avec les structures de gestion identifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assure la prévention et la réponse aux EAS/HS dans les communautés entourant le projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avant le démarrage des activités critiques liées au risque. • Mettez à jour la cartographie, le cas échéant. 	Inclus dans le budget du projet (Mobilisation des spécialistes ES et Genre dans la composante 1)

Plan d'action de PROGREEN pour la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels (des membres de la communauté) et au harcèlement sexuel (parmi les travailleurs du projet) : **risque modéré d'EAS/HS**

Échéance	Action pour faire face aux risques d'EAS/HS	Responsable de l'action	Mise à jour du projet/Commentaires	Remarques	Gestion continue des risques et délai	Budget estimé
	Refléter de manière adéquate les risques d'EAS/HS dans les instruments du CES (c'est-à-dire les PGES du projet, les C-PGES), en particulier dans le cadre de l'évaluation des EIES. Inclure la cartographie SEA/SH dans ces instruments.	<ul style="list-style-type: none"> • ANDZOA pour les évaluations sociales et les PGES. • Contractants pour les C-PGES. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des risques EAS/HS dans tous les instruments de sauvegarde E&S du projet (y compris les EIES/PGES spécifiques) et les documents contractuels avec les prestataires de services. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les risques EAS/HS sont pris en compte tout au long du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen continu lors des missions d'appui à la mise en œuvre. Mettre à jour les PGES du projet et les PGES du contractant(C-PGES) si la situation de risque change. 	Inclus dans le budget alloué au développement des instruments CES du projet.
	Élaborer un plan d'action SEA/SH incluant la responsabilité et Cadres de réponse dans le cadre des PGES. La réponse du contractant/consultant à ces exigences devra être reflétée dans son C-PGES.	<ul style="list-style-type: none"> • ANDZOA 	<ul style="list-style-type: none"> • La démarche VBG sera intégrée dans les spécifications techniques (TdR et appels d'offres). 	<ul style="list-style-type: none"> • Cette mesure sera renforcée par l'identification d'un point focal au niveau des structures locales de gestion des cas de VBG préalablement identifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Continu pendant la mise en œuvre 	-

Plan d'action de PROGREEN pour la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels (des membres de la communauté) et au harcèlement sexuel (parmi les travailleurs du projet) : **risque modéré d'EAS/HS**

Échéance	Action pour faire face aux risques d'EAS/HS	Responsable de l'action	Mise à jour du projet/Commentaires	Remarques	Gestion continue des risques et délai	Budget estimé
	Dans le cadre des consultations des parties prenantes du projet, les personnes concernées par le projet doivent être correctement informées des risques d'EAS/HS et des activités du projet afin d'obtenir leurs commentaires sur la conception du projet et les questions de sauvegarde. Les consultations doivent impliquer diverses parties prenantes (dirigeants politiques, culturels ou religieux, équipes de santé, conseils locaux, travailleurs sociaux, organisations de femmes et groupes travaillant avec les enfants) et doivent avoir lieu au début et de manière continue tout au long de la mise en œuvre du projet.	• ANDZOA.	• Prise en compte des risques EAS/HS lors des consultations avec les parties prenantes du projet.	• Sensibilisation aux risques EAS/HS.	• Avant le début des activités liées aux risques. • Suivi de la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes. • Consultations continues.	Inclus dans le budget alloué au plan d'engagement des parties prenantes (SEP), reflété dans le budget du projet
	Le plan d'engagement des parties prenantes du projet, qui sera mis en œuvre tout au long de la durée de vie du projet pour tenir les communautés locales et les autres parties prenantes informées des activités du projet, afin de traiter spécifiquement les questions liées à l'EAS/HS .	• ANDZOA.	• Élaboration d'un plan d'engagement des parties prenantes, y compris une formation sur les questions sociales/environnementales pour le personnel de l'UGP et d'autres partenaires de soutien technique identifiés.	• -	• Suivi de la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes. • Consultations continues	Inclus dans le budget alloué au Plan d'Engagement des Parties Prenantes (SEP)

Plan d'action de PROGREEN pour la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels (des membres de la communauté) et au harcèlement sexuel (parmi les travailleurs du projet) : **risque modéré d'EAS/HS**

Échéance	Action pour faire face aux risques d'EAS/HS	Responsable de l'action	Mise à jour du projet/Commentaires	Remarques	Gestion continue des risques et délai	Budget estimé
	Assurer la disponibilité d'un mécanisme de réclamation (MR) efficace avec plusieurs canaux pour lancer un rapport. Il doit disposer de procédures spécifiques pour les EAS/HS, y compris le reporting confidentiel et la documentation sûre et éthique des cas d'EAS/HS. Un MR parallèle en dehors du MR du projet peut être justifié pour des situations à risque important à élevé.	Préparé par ANDZOA. Convenu avec l'équipe WB.	<ul style="list-style-type: none"> L'approche VBG sera intégrée au MR. 	<ul style="list-style-type: none"> Une procédure spécifique sera élaborée par le spécialiste AT-ES. 	et reporting continu sur MR pour vérifier qu'il fonctionne comme prévu.	Inclus dans le budget alloué à l'Assistance Technique (AT)
	Assurez-vous que l' agence d'exécution dispose d'un/une spécialiste EAS/HS pour soutenir la mise en œuvre du projet.	ANDZOA	<ul style="list-style-type: none"> L'agence veillera à ce que des compétences EAS/HS soient requises pour le spécialiste E&S dans le cadre des termes de référence du AT. 	<ul style="list-style-type: none"> Planifier un module de renforcement des capacités 	Reporting continu.	-
	Pour la supervision , avoir un/e spécialiste social(e)/environnemental(e) dans l'équipe du consultant en supervision possédant des compétences spécifiques à l'EAS/HS pour superviser les questions liées à l'EAS/HS (par exemple, superviser la signature des codes de conduite (Code de conduite), vérifier que le MR pour l'EAS/HS est en place, référer les cas si nécessaire) et travailler avec les prestataires de services EAS/HS comme points d'entrée dans la fourniture de services pour faire connaître le MR.	ANDZOA.	<ul style="list-style-type: none"> Un spécialiste E&S ayant des compétences en matière d'EAS/HS devra faire partie de l'équipe prévue dans le dossier d'appel d'offres chargé de la supervision 	<ul style="list-style-type: none"> - 	Reporting continu.	Inclus dans le budget alloué à l'Assistance Technique

Plan d'action de PROGREEN pour la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels (des membres de la communauté) et au harcèlement sexuel (parmi les travailleurs du projet) : **risque modéré d'EAS/HS**

Échéance	Action pour faire face aux risques d'EAS/HS	Responsable de l'action	Mise à jour du projet/Commentaires	Remarques	Gestion continue des risques et délai	Budget estimé
Approvisionnement	Définir clairement les exigences et attentes EAS/HS dans les documents d'appel d'offres .	ANDZOA	<ul style="list-style-type: none"> L'approche de prévention et de réponse EAS/HS sera intégrée dans les spécifications techniques (TdR et appels d'offres). 	-	Examen par la BM.	Inclus dans le budget alloué à l'Assistance Technique
	Sur la base des besoins du projet, les documents standard de passation des marchés (DSP) de la Banque et les politiques et objectifs de l'AI (analyse de l'impact) définissent les exigences à inclure dans les documents d'appel d'offres pour un Code de conduite qui traite de l'EAS/HS .	ANDZOA	<ul style="list-style-type: none"> L'exigence d'un Code de conduite avec des clauses EAS/HS (conformément aux Notes de Bonnes Pratiques de la BM) sera intégrée dans les spécifications techniques (TdR et appels d'offres). 	-	Examen par la BM.	Inclus dans le budget alloué à l'Assistance Technique

Plan d'action de PROGREEN pour la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels (des membres de la communauté) et au harcèlement sexuel (parmi les travailleurs du projet) : **risque modéré d'EAS/HS**

Échéance	Action pour faire face aux risques d'EAS/HS	Responsable de l'action	Mise à jour du projet/Commentaires	Remarques	Gestion continue des risques et délai	Budget estimé
	Les documents des appels d'offres doivent indiquer clairement comment les coûts adéquats du plan EAS/HS seront payés dans le contrat. Cela pourrait se faire, par exemple, en incluant : (i) des lignes dans le devis quantitatif pour des activités EAS/HS clairement définies (telles que la préparation de plans pertinents) ou (ii) des montants provisoires spécifiés pour des activités qui ne peuvent pas être définies à l'avance (comme pour la mise en œuvre de plans pertinents, en engageant des prestataires de services EAS/HS, si nécessaire)	ANDZOA	<ul style="list-style-type: none"> Les activités EAS/HS seront reflétées dans les spécifications techniques (TdR et appels d'offres) de manière appropriée. 	-	Examen par la BM	Inclus dans le budget alloué à l'Assistance Technique
	Expliquer et définir clairement les exigences du Code de conduite des soumissionnaires avant la soumission des offres.	ANDZOA	<ul style="list-style-type: none"> Le contenu spécifique des codes de conduite sera reflété de manière appropriée dans les spécifications techniques (TdR et appels d'offres). 	-	Examen par la BM	Inclus dans le budget alloué à l'Assistance Technique
	Évaluer la proposition de réponse EAS/HS des contractants dans les PGES-C et confirmer (avant de finaliser le contrat) la capacité du contractant à répondre aux exigences EAS/HS du projet.	ANDZOA	<ul style="list-style-type: none"> Les exigences EAS/HS seront reflétées dans les spécifications techniques (TdR et appels d'offres) de manière appropriée. 	-	Examen par la BM	Inclus dans le budget alloué à l'Assistance Technique

Plan d'action de PROGREEN pour la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels (des membres de la communauté) et au harcèlement sexuel (parmi les travailleurs du projet) : **risque modéré d'EAS/HS**

Échéance	Action pour faire face aux risques d'EAS/HS	Responsable de l'action	Mise à jour du projet/Commentaires	Remarques	Gestion continue des risques et délai	Budget estimé
Mise en œuvre	Examiner les PGES-C pour vérifier que les mesures d'atténuation appropriées sont incluses.	<ul style="list-style-type: none"> • ANDZOA 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen préliminaire avant le démarrage officiel des activités du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • - 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen par AI. • Examen par la BM. 	Inclus dans le budget alloué à l'Assistance Technique
	Veiller à ce que le MR reçoive et traite les plaintes pour garantir que les protocoles sont suivis en temps opportun, en renvoyant les rapports d'EAS/HS à un mécanisme établi pour traiter les plaintes d'EAS/HS .	<ul style="list-style-type: none"> • ANDZOA • BM 	<ul style="list-style-type: none"> • Le MR se doit un mécanisme confidentiel, éthique et centré sur les survivantes pour les rapports EAS/HS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveillance et reporting continus sur le MR pour garantir son fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Reporting continu. 	Inclus dans le budget alloué à l'Assistance Technique

Plan d'action de PROGREEN pour la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels (des membres de la communauté) et au harcèlement sexuel (parmi les travailleurs du projet) : **risque modéré d'EAS/HS**

Échéance	Action pour faire face aux risques d'EAS/HS	Responsable de l'action	Mise à jour du projet/Commentaires	Remarques	Gestion continue des risques et délai	Budget estimé
	<p>Codes de conduite signés et compris</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer que les exigences des Codes de conduite sont clairement comprises par les signataires. Faire signer les Codes de conduite par tous les travailleurs du projet. Former tous les travailleurs du projet sur les obligations de comportement en vertu des Codes de conduite. Diffuser les Codes de conduite (y compris les illustrations visuelles) et discuter avec les employés et les communautés avoisinantes. 	ANDZOA Contractant, consultant.	<ul style="list-style-type: none"> Cette action sera prescrite pour tous les travailleurs du projet (telle que définie par les procédures de gestion de la main-d'œuvre du projet). 	-	<ul style="list-style-type: none"> Examen des risques EAS/HS pendant la supervision du projet (par exemple, revue à mi-parcours) pour évaluer tout changement au niveau des risques. Les consultants en supervision et l'UGP signalent que les Codes de conduite sont signés et que les travailleurs ont été formés et comprennent leurs obligations.¹ Suivi du MR pour les plaintes EAS/HS. Discussion lors des consultations publiques. 	Inclus dans le budget alloué à l'Assistance Technique

¹Les rapports mensuels du consultant en supervision des travaux de génie civil doivent confirmer que toutes les personnes physiquement présentes sur le site du projet ont signé un Code de conduite et ont été formées.

Plan d'action de PROGREEN pour la prévention et la réponse à l'exploitation et aux abus sexuels (des membres de la communauté) et au harcèlement sexuel (parmi les travailleurs du projet) : **risque modéré d'EAS/HS**

Échéance	Action pour faire face aux risques d'EAS/HS	Responsable de l'action	Mise à jour du projet/Commentaires	Remarques	Gestion continue des risques et délai	Budget estimé
	Demander à tous les travailleurs du projet et à la communauté locale de suivre une formation sur l'EAS et le HS.	• ANDZOA, Contractants, Consultants	• Cette action sera prescrite pour tous les travailleurs du projet (telle que définie par les procédures de gestion de la main-d'œuvre du projet).	• -	• Reporting continu.	Inclus dans le budget alloué à l'Assistance Technique
	Un suivi et une évaluation réguliers des progrès réalisés dans les activités EAS/HS, y compris la réévaluation des risques, le cas échéant.	• ANDZOA, Contractants, Consultants.	• Cette action sera intégrée dans le reporting semestriel et annuel du projet.	• -	• Suivi du MR. • Reporting continu.	Inclus dans le budget alloué à l'Assistance Technique
	Mettre en œuvre des activités appropriées au niveau du projet pour réduire les risques d'EAS/HS avant le début des travaux de génie civil, telles que : <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'installations séparées, sûres et facilement accessibles pour les femmes et les hommes travaillant sur le chantier. Les vestiaires et/ou les latrines doivent être situés dans des zones séparées, bien éclairés et pouvoir être verrouillés de l'intérieur. • Afficher visiblement des panneaux autour du site du projet (le cas échéant) qui signalent aux travailleurs et à la communauté que le site du projet est une zone où l'EAS/HS est interdite. • Le cas échéant, les espaces publics autour du terrain du projet doivent être bien éclairés. 	Contractant en supervision	• Des mesures spécifiques de prévention des EAS/HS seront prescrites pour tous les travailleurs du projet, y compris (mais sans s'y limiter) les contrats de travaux de construction.	• -	• Reporting continu. • Revues lors des missions d'appui à la mise en œuvre.	Inclus dans les budgets de construction